

ÉCOLE SAINT-JOSEPH — Informations pratiques 2026 – 2027

02 96 23 91 02 / 06 70 70 93 82 · eco22.stjo.pleumeur-bodou@e-c.bzh

1 L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Classe/Fonction	Nom
TPS/PS/MS	Anne LE MENER (décharge synd. : Nadège LE GUYADER, tous les jeudis à partir du 1er Février 2027) ASEM : Sandrine LAVAL
MS/GS	Pascale GOURHANT, ASEM
CP/CE1	Céline PIOLOT
CE1/CE2	Stéphanie LE BARS
CM1/CM2	Emmanuel CAROFF, Stéphanie GALARDON (décharge direction) les vendredis.
AESH	Isabelle RIOU / Nathalie DONVAL
Garderie / entretien	Hélène JACOB
Service civique	Noah NICOLAS-FLORIDE
Chef d'établissement	Emmanuel CAROFF

2 HORAIRES DE LA JOURNÉE

Classe les lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Moment	Maternelle	Primaire
Garderie municipale	7h30–8h30 (mairie)	
Accueil	8h30–8h45 (classe)	8h30–8h45 (cour)
Classe matin	8h45–11h45	8h45–11h45
Pause méridienne	11h40 sortie au portail	11h45 sortie au portail
Classe après-midi	13h15–16h30 sortie à la porte des classes	13h15–16h30 sortie au portail
Garderie soir	16h30–18h30 (0,60€/¼h, 15€/¼h après 18h30)	
APC (soutien)	16h30–17h30, 1×/semaine	

3 GARDERIE ET CANTINE

- Garderie municipale : le matin dès 7h30.
- Garderie de l'école : étude surveillée et aide aux devoirs. (Avec Sandrine et Hélène). Le soir de 16h30 à 18h30 à l'école (0,60€/¼h, 15€/¼h entamé après 18h30).
- Cantine : service municipal, transport en car école-cantine. Facture envoyée par la mairie (mail / portail famille).

4 LES ASSOCIATIONS

Assoc.	Rôle	Président(e)
APEL	Parents d'élèves, animation.	Mme Audrey Crenn / M. Ludovic Even
OGEC	Gestion de l'école.	M. Julien DA SILVA
AELP	Propriétaire de l'école.	Mme Amélie DEMAIS

5 CALENDRIER SCOLAIRE — ZONE B

Dates des vacances scolaires 2026-2027 de la zone B

Les dates officielles des vacances scolaires 2026-2027 de la zone B (académies d'Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen et Strasbourg) ont désormais été publiées par le ministère de l'Éducation nationale :

- **Vacances de la Toussaint** : du samedi 17 octobre 2026 au lundi 2 novembre 2026
- **Vacances de Noël** : du samedi 19 décembre 2026 au lundi 4 janvier 2027
- **Vacances d'Hiver** : du samedi 20 février 2027 au lundi 8 mars 2027
- **Vacances de Printemps** : du samedi 17 avril 2027 au lundi 3 mai 2027
- **Pont de l'Ascension** : du mercredi 5 mai 2027 après les cours au lundi 10 mai 2027
- **Vacances d'Été** : du samedi 3 juillet 2027 à la rentrée scolaire 2027

6 TARIFS DE SCOLARITÉ

Accès solidaire	Tarif équilibre de fonctionnement	Soutien	Engagement fort
 Montant : 390 euros 1 enfant : 39 euros par mois 2 enfants : 78 euros par mois 3 enfants : 117 euros par mois Sur 10 mois	 Montant : 420 euros 1 enfant : 42 euros par mois 2 enfants : 84 euros par mois 3 enfants : 126 euros par mois Sur 10 mois	 Montant : 450 euros 1 enfant : 45 euros par mois 2 enfants : 90 euros par mois 3 enfants : 135 euros par mois Sur 10 mois	 Montant : 500 euros 1 enfant : 50 euros par mois 2 enfants : 100 euros par mois 3 enfants : 150 euros par mois Sur 10 mois

7 COMMUNICATION & CONTINUITÉ PÉDAGOGIQUE

Outils de communication

- Educartable : plateforme numérique de communication, à consulter quotidiennement.
- Cahier de correspondance de chaque élève.

Rendez-vous & absences

Rencontre des enseignants ou du chef d'établissement sur rendez-vous en dehors du temps de classe (le vendredi pour le chef d'établissement).

Instruction obligatoire dès 3 ans ; présence quotidienne indispensable. (Temps scolaire aménageable en PS sur demande)

Toute absence doit être signalée par un message écrit à l'enseignant de la classe.

Convenance personnelle (vacances, week-end prolongé...) : demande écrite obligatoire auprès de l'Inspection Académique. Le travail non transmis par anticipation est rattrapé sous la responsabilité des parents. Absences répétées non justifiées : signalement à l'Inspection Académique.

La confiance mutuelle et la bienveillance sont les bases de notre partenariat.

8 TENUE, SANTÉ ET SÉCURITÉ

Tenue et matériel

- Tenue adaptée à la météo (manteau à capuche les jours de pluie) ; par forte chaleur ni tongues ni claquettes et épaules couvertes.
- Matériel scolaire simple, sans gadget (pas de type Legami). Ballons de la maison non autorisés.

Santé et hygiène

- Maladie contagieuse ou poux : prévenir rapidement le chef d'établissement. L'école demande de garder l'enfant à la maison en cas de conjonctivite, éruption cutanée, gastro-entérite, afin de préserver la santé de tous.
- Poux : surveiller régulièrement la tête de votre enfant et traiter immédiatement et renouveler le traitement.
- Un enfant malade le matin ne revient pas l'après-midi.
- L'école n'administre pas de médicaments. Pathologie longue durée (asthme, diabète, allergie...) : PAI à faire rédiger par la famille auprès du médecin scolaire.
- Interdiction de fumer devant l'école et de venir avec un animal.